

Délibération 2022-116

**DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ECONOMIQUE : CONTRACTUALISATION ET SIGNATURE DU
CONTRAT RÉGIONAL 2022-2028 AVEC LA RÉGION OCCITANIE/PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE
(CTOP)**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Magnanac à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2022.

Participants

Présents

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, M. DEMETZ Gilbert, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. BRAGAGNOLO Patrice, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Daniëlle, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel

Conseillers ayant donné pouvoir

M. HAMDANI Aïli a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à Mme LAVAL Carole
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel
M. CHEVALLIER Georges a donné pouvoir à M. REGIS Daniel
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard

Conseiller absent

M. ROUX Didier

Secrétaire de séance

Mme FOLLEROT Daniëlle

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 23 | Pouvoirs - 07 | Membre absent - 01

Exposé

M. le Président expose à l'assemblée que :

Le Conseil Syndical du PETR Pays Tolosan réuni le 8 septembre 2022 a approuvé à l'unanimité son engagement dans la nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales régionales pour la période 2022-2028, avec l'extension de son périmètre au Grand Ouest Toulousain Communauté de Communes. Il a également approuvé la rédaction du Contrat Régional 2022-2028 liant la Région Occitanie/ Pyrénées Méditerranée et le PETR Pays Tolosan, dont vous avez reçu la version stabilisée pour délibérer ce jour.

Le Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée entre le territoire couvert par le PETR Pays Tolosan, le Département de la Haute-Garonne et la Région pour la période 2022-2028. La nouvelle génération de la politique contractuelle régionale aura vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, dont le PETR Pays Tolosan fait partie, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Fait nouveau et important, les intercommunalités seront cosignataires du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée 2022-2028.

Le Contrat Territorial stabilisé avec les services régionaux a été envoyé aux communautés de communes pour qu'elles puissent informer leurs membres de son contenu, le soumettre à leur conseil communautaire et mandater leur président pour la signature dudit contrat après son approbation par l'Assemblée Plénière de la Région.

Véritable contrat d'objectifs, Il accompagnera les projets dans le respect des objectifs stratégiques partagés par l'ensemble des cosignataires, pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

Le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilisera l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention ainsi que des axes prioritaires définis dans le CPER et les nouveaux programmes des Fonds Européens.

Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur la période 2022-2028. La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de Programmes Opérationnels.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le Contrat Territorial Pyrénées Méditerranée 2022-2028 du PETR Pays Tolosan, tel que présenté en annexe ;
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 30 | Pour – 30 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle des fêtes de Magnanac à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,

Mme Danielle FOLLEROT

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le **23 DEC. 2022**



Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN